

Il y a presque 1,500 optométristes au Canada, mais seulement 300 ophtalmologues diplômés, environ. Le besoin de spécialistes des deux catégories est évident.

Nous recommandons que les éléments restrictifs et discriminatoires du bill soient supprimés et que la définition de «médecin» soit modifiée, aux fins du bill, de manière à englober les optométristes.

La Chambre, j'en suis certain, conviendra avec moi du bien-fondé de mes recommandations et de ma demande. L'article 2, paragraphe f), du projet de loi, établit que seul un spécialiste de l'œil ou ophtalmologiste peut examiner l'œil. Une telle personne n'est pas la seule à détenir un permis pour assurer ces services professionnels au public, car les optométristes ont eux aussi un permis et ils fournissent la plupart de ces services dans presque toutes les collectivités. Cette mesure exclut donc injustement les optométristes.

La Chambre sait bien que c'est un projet de loi de caractère financier. Je rappelle au ministre qu'il dépense l'argent de l'État et que les 1,500 optométristes du Canada sont aussi des contribuables très importants. Ce projet de loi, dans sa teneur actuelle, leur fait payer des impôts qui serviront à financer des services au public, qu'on les empêche de fournir.

Les optométristes fournissent des services aux ministères et organismes gouvernementaux que je vais citer: le ministère des Affaires indiennes, le ministère des Affaires des anciens combattants, le siège social de l'Office s'occupant des accidents de travail à Toronto, les commissions scolaires de tout le pays et les cliniques de comté. Mais ce projet de loi ne reconnaît pas les optométristes. Ils ont un permis fédéral et provincial.

● (8.00 p.m.)

Le projet de loi devient illégal en faisant de la discrimination contre tout praticien diplômé, capable sur le plan professionnel de soigner la population. Le même principe s'applique à l'attitude discriminatoire du gouvernement envers les chiropracteurs du Canada; le projet de loi devrait les englober eux aussi. Nombre de Canadiens souffrent d'invalidités, telles que des affections vertébrales, qui exigent les soins de chiropracteurs. Les médecins semblent peu utiles à ces malades.

Au sujet des soins médicaux et de la préoccupation dont le gouvernement fait preuve à l'égard de la santé de certains Canadiens, j'aimerais signaler certains autres

[M. Alkenbrack.]

domaines où il pourrait fournir une aide importante à des organismes respectés qui travaillent généreusement et bénévolement dans l'intérêt de la santé publique au Canada.

Il y a d'abord l'Ordre des infirmières Victoria, bien connu et hautement respecté dans tout le pays. Elles ont besoin d'aide et le gouvernement ne saurait faire mieux que d'accorder des subventions suffisantes pour aider réellement cet ordre charitable. Vient ensuite la Société canadienne du cancer, aux campagnes de laquelle j'ai pris part dans notre comté. Cet organisme est à l'avant-garde de la lutte contre le cancer au Canada, et le gouvernement pourrait bien manifester un plus grand intérêt au travail de cette société en l'appuyant dans une plus large mesure.

J'ai ici une coupure du *Star* de Toronto en date du lundi 17 octobre et intitulée «Un nouveau cas de cancer toutes les 56 secondes en 1967, suivant une prédiction d'une société américaine». Cette hausse a été prédite lors d'un congrès tenu à New York. Le gouvernement ferait donc bien de contribuer plus généreusement au travail de la Société canadienne du cancer.

L'autre organisation à laquelle je veux rendre hommage, les Alcooliques anonymes, a beaucoup fait pour le rétablissement des épaves des deux sexes, victimes de la vente officielle des boissons alcooliques. Tous les gouvernements de notre pays devront reconnaître que nous tirons des millions de dollars de la vente des boissons alcooliques, tandis que nous ne faisons rien pour aider les misérables victimes de l'alcoolisme. Je déclare au ministre et au gouvernement: vous essayez vainement de montrer que vous vous préoccupez de la santé des Canadiens. J'ai indiqué quelques domaines où nous pourrions agir. Votre profonde sollicitude pour ce projet de loi ne doit pas vous éloigner des problèmes que je viens de mentionner.

Je voudrais maintenant féliciter le gouvernement de l'Ontario pour les mesures d'assurance santé maintenant en vigueur dans cette province grâce à l'OMSIP. Toutes les provinces, j'en suis sûr, donneront suite à leurs propres versions des programmes d'assurance frais médicaux conformément aux besoins et aux conditions locales. Je voudrais maintenant exprimer mon admiration pour le rapport Hall qui représente le travail d'une commission instituée avant mon élection aux Communes.